



Irrecevabilité naturalisation

Par **Firedom**, le **01/01/2022** à **14:54**

Bonjour,

Ma demande de naturalisation à été rejeté après 3 ans de procédure sous prétexte que j'ai des attaches à l'étrangers (je me suis pacsé en août avec ma copine américaine à cause du covid pour faciliter ses visites en France). Et voilà ça m'a porté préjudice auprès de la SDANF. J'aimerais savoir si j'annule le PACS et que je fais un recours en mettant dans mon dossier l'annulation du pacs et le CDI que je vais commencer en février, cela peut changer la chose ? J'ai ma soeur qui est française et une bonne partie de ma famille.

Merci de vos réponses.

Cordialement.

Par **Marck.ESP**, le **01/01/2022** à **18:17**

Bonjour

Concernant les recours...:

<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Accueil-et-accompagnement/La-nationalite-francaise/Le-contentieux-de-l-acquisition-de-la-nationalite-francaise>.

Vous pouvez aussi tenter votre chance auprès du défenseur des droits.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/>

Par **youris**, le **03/01/2022** à **14:59**

bonjour,

je me permets de préciser, que l'octroi de la nationalité française est toujours une décision discrétionnaire de l'administration française qui peut la refuser même si le demandeur remplit toutes les conditions.

salutations

Par **Freedom**, le **03/01/2022** à **16:11**

Bonjour,

Je vous remercie pour vos retours. Je suis bien au courant que c'est une décision discrétionnaire. J'essaie juste de mettre toutes les chances de mon côté avec les outils mis à disposition.

Cordialement,